# CONGÉ DE DÉTENTE :
# STAGES CRÉATIFS ET SPORTIFS

Du 28 février au 4 mars, la Ville de Herstal vous informe des stages organisés sur la commune.

**Divers ateliers, activités de théâtre et d'improvisations**

- Pour qui ? Les enfants de 7 à 12 ans
- Horaires : 9h à 16h
- Lieu : rue Henri Nottet 11 à 4040 Herstal
- Prix : 55 €

Pour s'inscrire : contactez La Charlemagn'rie ASBL au 04 240 57 20

**Tissus en folie**

- Pour qui ? Les enfants de 9 à 12 ans
- Horaires : 9h à 16h30
- Lieu : Ludothèque « LES COCOS », rue Saint Lambert 84 à 4040 Herstal
- Prix : 25 €

Pour s'inscrire : contactez le Centre de formation et d'Éducation Familiale au 04 248 89 35.

**Athlétisme**

- Pour qui ? Les enfants dès l'âge de 4 ans
- Horaires : 9h à 16h
- Lieu : Hall omnisports de la Préalle
- Prix : 50 €

Pour s'inscrire : contactez l'Athlétic Club Herstal au 0491 55 91 98

**Multisports**

- Pour qui ? Les enfants de 4 à 12 ans
- Horaires : 9h à 16h
- Lieu : Hall omnisports de la Préalle
- Prix : 50 €

Pour s'inscrire : contactez le Groupement Multisports au 0495 73 79 60

**Activités sportives et ludiques pour enfants à besoins spécifiques**

- Pour qui ? Les enfants de 5 à 14 ans
- Horaires : 9h à 16h
- Lieu : Hall omnisports Michel Daerden
- Prix : 145 €

Pour s'inscrire : contactez La Potion magique ASBL au 0494 99 33 87

**Équitation**

- Pour qui ? Les enfants à partir de 6 ans
- Horaires : 9h à 17h
- Lieu : rue des Meuniers 75 à 4041 Vottem
- Prix : 125 €

Pour s'inscrire : contactez l'Ecurie du cheval d'or au 0495 33 78 08

**Gymnastique**

- Pour qui ? Les enfants de 6 à 12 ans
- Horaires : 9h à 16h
- Lieu : Salle du Tremplin, rue de Hermée, 13 à 4040 Herstal
- Prix : 50 €

Pour s'inscrire : contactez Le Tremplin ASBL au 0474 55 99 98

Éditeur responsable : Ville de Herstal > service communication • Rédaction : Esen Kaynak - Emma Franken

Herstal
Ville de vie

# Herstal infos

**Li tchaf'teû d'Hèsta**

L'hebdomadaire d'informations de la Ville de Herstal

N°**147** • Février 2022

www.herstal.be @villedeherstal @VilleHerstal @Ville de Herstal

# LES LANGES CHANGENT DE CONTENEUR EN 2022

Depuis le 1er janvier 2022, les langes ont changé de conteneur à Herstal. Ils sont désormais à déposer dans le conteneur noir.

En effet, les langes d'enfant sont passés en quelques années d'une composition majoritairement de cellulose biodégradable, à une structure qui ne comporte hélas pratiquement plus que du plastique et des produits chimiques. Il est aujourd'hui nécessaire pour améliorer la qualité du compost et ne pas polluer les surfaces agricoles, de les supprimer de la fraction organique.

La Ville de Herstal a prévu une adaptation de son règlement "Taxe 2022" en renforçant les mesures sociales sur le conteneur noir (12 levées et 200 kilos gratuits en plus) pour les ménages ayant des enfants de moins de 3 ans. Elle continue également à proposer une prime de 250 euros pour couvrir la moitié de l'achat de langes réutilisables. Ces langes permettent une réduction du cout d'achat en langes jetables et de plus de moitié de la production de déchets. Une décision environnementale positive et économique !

Les réductions se font automatiquement pour les ménages ayant des enfants de moins de 3 ans et qui utilisent les conteneurs.

Par contre, il faudra le demander si vous utilisez des sacs d'exception (roses).

Il y a aussi des réductions prévues pour les gardiennes ONE : 700 kilos et 24 levées. Il faut le demander au service des Taxes avec la preuve d'agrément comme gardienne ONE et au moment de la réception de la taxe complémentaire 2022 (en 2023). Il y avait déjà une réduction mais plus faible pour la taxe complémentaire 2021 (envoyée en 2022).

Il y aussi une mesure sociale pour les personnes ayant des problèmes d'incontinence ou traitées par dialyse (400 kilos et 12 levées). Il faut aussi en faire la demande auprès du service des Taxes en temps utile ou au service Environnement si vous utilisez des sacs d'exception.

# LE GUICHET ÉLECTRONIQUE EST MODERNISÉ !

Depuis le 1er décembre 2021, les habitants de Herstal bénéficient d'un guichet électronique totalement remis à jour. Il est maintenant plus aisé de se connecter avec sa carte d'identité, mais aussi avec son smartphone à l'aide de l'application "Itsme". Les paiements en ligne sont aussi dorénavant possibles.

« *À l'heure où la 4ème vague de la Covid-19 nous impose de limiter nos contacts, il était important de mettre à disposition du citoyen un E-Guichet moderne permettant d'éviter les déplacements inutiles. Cette évolution facilitera le travail des agents, réduira l'attente sur place et offrira plus de flexibilité aux familles* », indique Denise Bohet, échevine et officier d'Etat Civil de la Ville de Herstal.

L'E-Guichet est directement accessible sur la page d'accueil du site internet de la ville : www.herstal.be. La connexion y est totalement sécurisée. Trois types de documents sont disponibles : les documents "Population" téléchargeables instantanément (ex : certificat de cohabitation légale, certificat de résidence principale, …), les documents "Population" (ex : composition de ménage, certificat de nationalité, …) et les documents "État Civil" pour la Belgique ou l'étranger (ex : copie de l'acte de naissance, de l'acte de mariage, …).

Le citoyen pourra choisir la manière dont il souhaite recevoir le document : par email ou par courrier postal. Le choix posé, il sera ensuite redirigé vers la plateforme de paiement sécurisée. Une fois le paiement effectué, la demande est envoyée au service. Le citoyen pourra contrôler le statut de sa demande à tout moment dans son historique personnel.

# PLACE GILLES GÉRARD : LE POINT SUR LE CHANTIER

**Nouvelle phase jusqu'au 28 février**

Depuis le 10 janvier 2022, les travaux de la place Gilles Gérard à Vottem sont entrés dans la phase 2.2 qui devrait normalement prendre fin le 28 février 2022 (en fonction des conditions climatiques).

- La zone impactée, la place Gilles Gérard entre le pied de la rue Emile Vandervelde et le parvis de l'église, est totalement interdite à la circulation (y compris le centre de la place, anciennement zone de stationnement). L'accès aux commerces se fait pédestrement (un cheminement sécurisé sera réalisé par l'entrepreneur).
- Les rues Emile Vandervelde, de Liège, du Plope et Ferdinand Nicolay sont en voies sans issue et limitées à circulation locale uniquement. Afin de permettre la mobilité des riverains, ces rues sont mises à double sens de circulation.
- L'accès au Clos du Val se fait uniquement par les rues Vert Vinâve et/ou Ferdinand Nicolay et ensuite la nouvelle voirie située à côté de l'église jusque dans le Clos. La sortie du Clos du Val se fera uniquement via la nouvelle voirie à côté de l'église et ensuite par la rue Ferdinand Nicolay.
- Un accès aux véhicules d'urgence est maintenu en permanence sur la totalité de la place via les rues Vert Vinâve et/ou Ferdinand Nicolay (les autres accès ne sont pas possibles).
- Le nouveau parking de « la salle de l'Equipe » sera rouvert dès que possible et sera accessible uniquement via la rue Emile Vandervelde.
- Le parking situé derrière le musée de la Fraise sera également accessible dès que les derniers aménagements seront terminés, il sera accessible via le même cheminement que l'accès au Clos du Val (Vert Vinâve et ou Ferdinand Nicolay).